



**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 15 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille Vingt Six

02/04/2026 Le 15 avril à 20 heures

DATE D’AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
02/04/2026 séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur Romain LOPEZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS **Etaient Présents** : M. LOPEZ (Maire) - Mme CONSTENTIAS- M. GUILLOUD-
Mme CHAMBARON -M. RAYNAUD (Adjoint) Mme BARDET-Mme RIVE -
En exercice : 23 M. PEREZ- M. DRIFFAUD-Mme RAYNAUD - M.GAY – Mme GENESTE-
Présents : 19 M. BORDESOUT- Mme ROCHE- Mme PAWLUK- M. BOUBEHIRA-
Votants : 23 M. VIALETTE - MM. COGNET-BEAUFORT (conseillers municipaux)

Quorum : 12 **Absents Excusés** : Mme GIRAUD-M. SABOT-Mme BORY-Mme GENEBIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme CONSTENTIAS
Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBIER à M. RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE

Convocation envoyée le 02/04/2026 aux conseillers municipaux, le
Quorum est atteint.

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2026

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la
séance du 25 mars 2026.

**2-Acquisition des parcelles AH n°182-183-184-198-Champ MAGNET-
Indivision RIFFARD**

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le principe d’acquisition
de la propriété de l’indivision RIFFARD constituée de de cinq parcelles situées
au lieu-dit Champ Magnet, et cadastrées AH n°182-183-184-186-198,
représentant une superficie globale de 1 989 m2.

Le conseil municipal approuve le principe de cette acquisition pour le
prix de 250 € et autorise monsieur le maire à signer l’acte authentique ainsi
que tout document s’y rapportant auprès de maître ROUVET, de l’étude
NOTAVI, à CUSSET.

**3-Commission communale des impôts directs-Proposition de
délégués titulaires et suppléants**

Le conseil municipal approuve à l’unanimité les propositions de 16 membres
titulaires et 16 membres suppléants, à proposer aux services fiscaux afin de
constituer la commission communale des impôts directs. Les services fiscaux

procéderont dans un second temps au tirage au sort de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Les membres proposés sont :

Délégués titulaires

Madame Marie-Guyline BARDET-Monsieur René PEREZ-Madame Mélanie PAWLUK-Monsieur Driss BOUBEHIRA-Monsieur Olivier VIALETTE-Madame Amandine BORY-Madame Martine GARNAUD LIPOWIEZ-Monsieur Sylvain GREUZARD-Monsieur Gérard DAUPRAT-Monsieur Joël FAFOURNOUX-Monsieur Jean-Louis BONNAMY-Monsieur Jean-Pierre CHAMBON-Madame Marie-Laure WAGNER MARTIN-Monsieur Alexandre ROUMIER-Monsieur Eugène DUARTE

Délégués suppléants

Monsieur Michel SABOT-Monsieur Jean-François GAY-Madame Catherine GENESTE-Monsieur Sébastien BORDESOUULT-Monsieur Sylvain RÉGENT-Monsieur Daniel PETELET-Monsieur René RANDOING-Monsieur Sébastien GUELLE-Monsieur Gilles MAYOUX-Madame Catherine CLAUTRIER-Monsieur Guy COULON-Madame Sandrine GOUBY-Madame Suzanne LAFLOQUE-Monsieur Jean BELON-Monsieur André PLAT-Monsieur Daniel CORNILLON

4-Vichy Communauté-Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées-(CLECT)-Désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants

Le conseil municipal, à l'unanimité procède à l'élection des membres du conseil municipal, pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de réunit à Vichy Communauté :

Titulaires : Madame Catherine GENESTE et monsieur Antoine BEAUFORT

Suppléants : Monsieur René PEREZ et monsieur Driss BOUBEHIRA

5-Auvergne Habitat-Cession de 21 pavillons locatifs-Avis du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité rend un avis favorable à communiquer aux services de la préfecture, dans le cadre du projet de vente par Le groupe Auvergne Habitat de 21 pavillons locatifs situés impasse de Frênes, impasse des noyers et rue des peupliers.

6-Nomenclature M57-Fongibilité des crédits

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la délégation à monsieur le maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en fonctionnement et investissement, sans dépasser 7,5% conformément aux possibilités offertes par le référentiel M57, nouvelle nomenclature comptable, approuvé par délibération du 30 novembre 2022. L'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

7-Comptes Financiers uniques 2025

Le conseil municipal, sous la présidence de madame Marie-Claire CHAMBARON, approuve par 22 voix pour (monsieur le Maire conformément à la réglementation s'étant absenté lors du vote), le compte financier unique du budget principal ainsi que des budgets annexes bâtiment industriel- Local commercial, ainsi déterminés :

Budget commune :

Fonctionnement Dépenses

Prévu : 2 457 825,00 €

Réalisé : 1 886 369,35 €

Fonctionnement Recettes

Prévu : 2 457 825,00 €

Réalisé : 2 620 365,08 €

Investissement Dépenses

Prévu : 1 548 525,62 €

Réalisé : 1 161 992,90 €

Reste à réaliser : 257 234,00 €

Investissement Recettes

Prévu : 1 548 525,62 €

Réalisé : 800 588,44 €

Reste à réaliser : 269 843,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -281 404,46 €

Fonctionnement : 733 995,73 €

Résultat global : 452 591,27 €

Budget Bâtiment Industriel :

Fonctionnement Dépenses

Prévu : 76 410,00 €

Réalisé : 11 568,48 €

Fonctionnement Recettes

Prévu : 76 410,00 €

Réalisé : 77 706,95 €

Investissement Dépenses

Prévu : 410 217,00 €

Réalisé : 0,00 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Investissement Recettes

Prévu : 410 217,00 €

Réalisé : 409 217,95 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 409 217,95€

Fonctionnement : 66 138,47 €

Résultat global : 475 356,42 €

Budget Local Commercial :

Fonctionnement Dépenses

Prévu : 17 999,00 €

Réalisé : 532,20 €

Fonctionnement Recettes

Prévu : 17 999,00 €

Réalisé : 18 597,27 €

Investissement Dépenses

Prévu : 31 776,00 €

Réalisé : 28 166,80 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Investissement Recettes

Prévu : 31 776,00 €

Réalisé : 15 486,04 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -12 680,76 €

Fonctionnement : 18 065,07 €

Résultat global : 5 384,31 €

8-Affectation du résultat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat pour le budget principal commune et les budgets annexes, comme suit :

Budget commune :

Le compte financier unique fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de **262 397,75 €**

-Un excédent reporté de **471 597,98 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **733 995,73 €**

-un déficit d'investissement de **281 404,46 €**

-un excédent de restes à réaliser de : **12 609,00 €**

Soit un besoin de financement de **268 795,46 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/20225 : Excédent de **733 995,73 €**

Affectation complémentaire en réserve (1068) de **268 795,46 €**

Résultat de fonctionnement reporté (002) : de **465 200,27 €**

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit de **281 404,46 €**

Budget Bâtiment Industriel :

Le compte financier unique fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de **5 528,76 €**

-Un excédent reporté de **60 609,71 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **66 138,47 €**

-un excédent d'investissement de **409 217,95 €**

Soit un excédent de financement de **409 217,95 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent de **66 138,47 €**
Résultat de fonctionnement reporté (002) : Excédent de **66 138,47 €**
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent de **409 217,95 €**

Budget Local commercial :

Le compte financier unique fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de **13 073,88 €**

-Un excédent reporté de **4 991,19 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **18 065,07 €**

-un déficit d'investissement de **12 680,76 €**

Soit un besoin de financement de **12 680,76 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent de **18 065,07 €**

Affectation complémentaire en réserve (1068) : **12 680,76 €**

Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent de **5 384,31 €**

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de **12 680,76 €**

9-Fixation des taux d'imposition

Taxes foncières

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de reconduire le taux des taxes votées, à l'identique pour l'année 2026. Monsieur le maire indique que conformément au mandat précédent l'engagement a été pris de ne pas modifier les taux durant le mandat.

Taxe foncière (bâti) : 11,22% (taux appliqué par la commune depuis plusieurs années) + 22,87% (taux départemental 2020 appliqué depuis l'année 2021 suite à la réforme fiscale), montant inchangé = **34,09%**

Taxe foncière (non bâti) - montant inchangé par rapport à 2025 : **33,02%**

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux à voter depuis 2024), montant correspondant à la taxe d'habitation antérieurement votée, et inchangé = **9,18%**

10-Budget primitif 2026

Le conseil municipal Les budgets primitifs 2026 de la commune, du bâtiment industriel et du local commercial ont fait l'objet de l'examen de la commission budget, le 31 mars dernier. Il est proposé l'approbation de ceux-ci tels qu'arrêtés :

Budget principal commune

Fonctionnement : **2 466 878,00 €** équilibré en dépenses et recettes

Investissement : **1 270 138,00 €** équilibré en dépenses et recettes

Budget annexe bâtiment industriel

Fonctionnement : **82 138,00 €** équilibré en dépenses et recettes

Investissement : **410 217,00 €** équilibré en dépenses et recettes

Budget annexe local commercial- Avenue de Thiers

Fonctionnement : **18 390,00 €** équilibré en dépenses et recettes

Investissement : **26 681,00 €** équilibré en dépenses et recettes

11-Attribution des subventions communales 2026

Le conseil municipal approuve par 21 voix pour (mesdames Marie-Guytaine BARDET et Sylvie RIVE ne prennent pas part au vote car présidentes d'associations communales recevant une subvention-Elles s'absentent au moment du vote), l'attribution des subventions communales annuelles dans le cadre de l'inscription budgétaire prévue à l'article 65 748.

La séance est levée à 21h03

La secrétaire de séance

Sandra ROCHE



Le Maire

Romain LOPEZ

